

Danièle HECQUET

Professeur de musique diplômé de l'École
Normale Supérieure de Musique de Paris
Membre de la **Sacem**

Membre de la Communauté
Européenne des Professeurs de Musique

15 rue de Saint Loup 45300 SERMAISES

e-mail: edm.hecquet@club-internet.fr
www.daniele-hecquet.com

Tél-Fax : 02 38 39 74 08

Sermaises le : 06 septembre 2004

COURS DE MUSIQUE

FONCTIONNEMENT INTERNE

AVANT-PROPOS :

La musique est un art ! Cela la différencie d'une autre activité. L'inscription aux cours implique un **travail régulier et assidu**, de la volonté et du courage. L'entraînement qui est à la fois intellectuel et physique doit être journalier. Un quart d'heure la première année, puis vingt minutes, une demi-heure, etc. Ce n'est qu'à ce prix que l'élève arrive à la satisfaction de pouvoir jouer d'un instrument ou de chanter correctement et donc de se faire plaisir. Il s'efforcera de bien suivre les conseils donnés par les professeurs. Chaque élève est un cas particulier.

1°) CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Il sera demandé à chaque nouvel élève, **13 Euros** pour établir son dossier. L'inscription est valable jusqu'au mois de juin de l'année en cours ; elle est possible à tout moment.

Le bulletin sera rempli et rendu dès que possible, accompagné de **cinq enveloppes timbrées** aux noms et adresses des parents pour les élèves mineurs.

Le paiement des cours s'effectue au **début de chaque mois, dès réception de la facture**. Tout mois commencé est dû en entier. **Aucun cours ne sera remboursé.**

Un élève désirant arrêter ses études musicales devra avoir un entretien avec le professeur, au moins deux semaines avant.

Pour la chorale d'adultes, le paiement se fera au début de chaque trimestre. Tout trimestre commencé est dû en entier.

2°) ORGANISATION DES COURS :

a/ Les cours collectifs durent une heure chaque semaine. Pour l'instrument, les élèves du 1^{er} cycle bénéficient au sein de cette heure, de 20mn de cours individuel ; ceux du 2^{ème} cycle, de 30mn, ceux du 3^{ème} cycle, de 45mn (horaires à aménager suivant le nombre d'élèves).

Les répétitions de la chorale d'adultes sont d'une heure trente par semaine. Pour une bonne progression et de bons résultats, l'assiduité et l'exactitude aux répétitions sont recommandées.

b/ Des cours particuliers, d'une ½ heure ou d'une heure, peuvent être donnés sur rendez-vous.

c/ Les parents reçoivent en temps utiles un courrier leur indiquant les jours et horaires des cours ; les professeurs respectent au maximum cet emploi du temps, sauf cas important (jurys, concerts, etc). Dans ce cas, les cours seront déplacés de façon à gêner le moins possible les études des élèves et en accord avec les parents.

d/ En cas d'absence d'un élève, **il est souhaitable de prévenir** autant que possible à l'avance pour

l'organisation des groupes ou sécurité de l'enfant. Si cet enfant fournit un travail régulier et sérieux on peut envisager **exceptionnellement** et suivant la disponibilité du Professeur de rattraper son cours.

Le temps de cours d'un élève absent pourra profiter à un autre élève dans les mêmes conditions.

Au bout de trois absences injustifiées ou sans raisons importantes, l'élève perd la priorité de son inscription.

3°) CONTROLE DU TRAVAIL :

a/ A chaque fin de trimestre, les professeurs remplissent un bulletin d'appréciations du travail de l'élève.

b/ Il est souhaitable qu'une personne s'occupant de l'enfant assiste de temps en temps aux cours, pour mieux l'aider à la maison. **Le cahier de devoirs et exercices sert aussi de cahier de liaison.**

c/ Un parent désirant s'entretenir en particulier avec un professeur doit prendre un rendez-vous pour ne pas réduire le temps d'un cours.

d/ Chaque élève a la liste du matériel nécessaire à ses cours. Le matériel ne doit pas être oublié à la maison ou dans la salle des cours.

e/ L'étude de la formation musicale (solfège) n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée, car elle est la base d'une bonne progression. Cette discipline doit être travaillée trois ou quatre fois par semaine.

4°) AUDITIONS/CONCERTS :

L'audition annuelle : Elle est à la fois le reflet du travail, l'examen de passage pour la classe suivante, et la fête de fin d'année ; c'est aussi une récompense et un encouragement pour les élèves.

Pour la chorale, les concerts sont obligatoires et les applaudissements du public un grand bonheur.

5°) LOCATION DES INSTRUMENTS :

Il est possible de louer certains instruments dont l'élève prendra grand soin (violon, flûte à bec, guitare). Le règlement en sera mensuel. **Les réparations sont à la charge des parents.**

6°) COMPORTEMENT DES ELEVES :

La politesse et le respect sont de rigueur. Les élèves doivent avoir l'esprit de camaraderie et de gentillesse. Le mauvais comportement d'un enfant sera signalé aux parents, et pourrait être cause de renvoi.

Chacun devra respecter la propreté des locaux pour le bien-être de tous, et prendra soin de tout le matériel qui est à sa disposition.

Aucun objet personnel précieux ou dangereux ne sera apporté et aucun aliment ne sera toléré.

D. HECQUET